

## **CHARTRE - GESTION ET UTILISATION DES DONS LIBRES**

Contexte de l'Association : La Sauvegarde des Yvelines s'inscrit, depuis quelques années, dans une démarche de recherche de financements privés de tous types : dons de particulier, mécénats, etc.

En vue des dons reçus et de l'expansion de cette activité, il est important de structurer et professionnaliser la démarche. L'objectif est d'assurer un suivi et une traçabilité dans la gestion des dons reçus et ce en toute transparence. Pour remplir cet objectif une commission gestion des dons a été créée.

Sur l'ensemble des dons reçus, 15% de la somme sont destinés à couvrir les frais liés à la recherche de fonds. L'utilisation des 85% restants est du ressort de la commission gestion des dons.

Cette charte présente :

- La composition et la mission de la commission
- Son fonctionnement
- Les critères sur lesquels elle s'appuie pour sélectionner les projets qu'elle financera.

### **SECTION 1 : COMPOSITION ET MISSION DE LA COMMISSION GESTION DES DONS**

**Le commission gestion des dons se compose de :**

- 2 administrateurs de l'Association
- Entre 3 et 5 professionnels des établissements de l'Association
- 1 représentant des ou de l'entreprise(s) mécène(s) pour des dons supérieurs à 5000€
- 1 personne du service financier du siège de l'Association
- 1 personne du service communication du siège de l'Association

La participation à cette commission se fait sur la base du volontariat avec un engagement des membres pour une durée de 1 an. S'il n'y pas assez de candidature de la part des administrateurs, professionnels ou personnes accompagnées de l'Association, la commission fonctionnera avec les membres volontaires qui se seront présentés.

**Sa mission** : sélectionner, selon les critères de cette présente charte, les projets de l'Association qui seront financés par les dons libres reçus et ceux qui seront présentés sur le site internet pour être financés par la collecte des dons.

Les administrateurs auront également pour mission de rendre compte de l'activité de la commission au Conseil d'Administration.

## **SECTION 2 : FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION**

**Les membres de la commission se réuniront à deux reprises deux fois par an (pour deux sessions) en novembre et en mai afin d'affecter les dons libres qui auront été reçus par l'Association. (Cf. Annexe 1 : Processus de financement des projets par les dons libres)**

### **I. 1<sup>re</sup> rencontre**

Les membres de la commission se réuniront une première fois pour échanger sur les projets qu'ils auront reçus. Les projets soumis à la commission gestion des dons seront envoyés aux membres de cette dernière 3 semaines avant leur 1<sup>ère</sup> rencontre par la/le Responsable de communication qui aura préalablement retenu les projets répondant aux critères d'éligibilité définis dans cette charte (cf. section 3- I : Critères d'éligibilité)

Ils présélectionneront ceux qui leur semblent intéressant de financer et qui sont en phase avec les critères de sélection définis par la charte (cf. section 3- II : Critères de sélection). 6 projets maximum seront présélectionnés par commission. Si un membre de la Commission est concerné par un projet, il ne prendra pas part aux débats lorsque ce dernier sera étudié.

A l'issue de cette première rencontre, la/le Responsable de communication communiquera par mail, aux porteurs de projets, ceux qui auront été présélectionnés.

Les professionnels des services de ces derniers seront alors invités, lors de la deuxième rencontre de la commission, à venir présenter de vive voix leur dossier avec ou sans les personne(s) accompagnée(s).



## **II. 2<sup>ème</sup> rencontre**

Cette 2<sup>ème</sup> rencontre se déroulera en deux temps.

Il y aura tout d'abord, une courte présentation orale des projets présélectionnés par les professionnels avec ou sans les personnes accompagnées du service de 10 minutes maximum. Ce premier temps a vocation à approfondir l'étude du dossier et de vérifier que le projet respecte bien les critères de sélection de la charte. La présentation donnera lieu à un échange et sera suivie d'un temps de délibération par les membres de la commission qui sélectionneront les projets qui seront financés.

Pour les projets non retenus la commission argumentera ses réponses. Un refus n'empêchera pas de représenter un nouveau dossier qui tiendra compte des observations lors d'une prochaine commission.

Les projets retenus pour financement par la commission gestion des dons seront présentés au Conseil de la Direction Générale élargie pour une validation définitive.

## **SECTION 3 : CRITERES DE SELECTION ET D'ELIGIBILITE**

**Afin de garantir une transparence et une bonne utilisation des dons libres reçus et accompagner les services dans la présentation de leur dossier de financement, des critères d'éligibilité et de sélection ont été définis.**

### **I. Critères d'éligibilité**

Pour qu'un projet puisse être retenu et étudié par les membres de la commission gestion des dons lors de leur 1<sup>ère</sup> rencontre, ce dernier devra répondre aux critères suivants :

- Etre le seul projet présenté par le service (cf. Annexe 2 : liste des services) => 1 projet par service et par commission
- Être envoyé par le Responsable de Service avant la date limite d'envoi qui sera communiquée en amont dans le mail d'appel à projets.
- Etre présenté selon la trame « fiche projet » (cf. Annexe 3 : fiche projet)
- Des critères supplémentaires pourront être ajoutés selon les sommes reçues, les demandes des mécènes, etc. Ces derniers seront alors communiqués dès le premier mail d'appel à projet.

### **II. Critères de sélection**

Pour sélectionner les projets qui seront financés par les dons, les membres de la commission gestion des dons se baseront sur les critères suivants :

- La clarté et la cohérence du projet



- La qualité du dossier (dossier bien chiffré et documenté)
- Le contenu de la demande de financement :
  - o Projet en phase avec les axes du projet associatif
  - o Projet innovant
  - o Projet ne concernant pas le financement du fonctionnement courant ou l'achat de matériel qui relève de l'investissement pris en charge par le financeur.
  - o Projet n'engendrant pas de coût de personnel interne supplémentaire (ex : heures supplémentaires, prime, etc.) financé par les dons libres
- La viabilité du projet :
  - o Le projet devra être opérationnel dès l'obtention du financement
  - o La réalisation du projet doit pouvoir se faire par plusieurs membres de l'équipe et ne pas dépendre de la présence d'une seule personne
- Le projet devra identifier clairement :
  - o L'avantage pour les personnes accompagnées
  - o Le nombre de personnes bénéficiaires
  - o Le degré d'implication des personnes accompagnées
  - o La visibilité pour le partenaire donateur
- Le projet devra être porté par le service (l'équipe et son Responsable)
- Les moyens développés pour assurer la visibilité interne et externe du projet

NB : Pour les années à venir, pour les services qui auront été financés grâce aux dons : la commission prendra en compte la qualité des opérations qui auront menées grâce à aux dons versés (évaluation de la mise en œuvre et de la communication réalisée en lien avec le service communication)

## **SECTION 4 : SOMMES ALLOUEES, COMMUNICATION ET SUIVI DE LA REALISATION DU PROJET**

### **I. Sommes allouées**

A chaque session une somme plafond (+/-10%) sera allouée par projet. Cette somme variera en fonction des sommes disponibles et des demandes des mécènes. Elle sera communiquée dès le premier mail d'appel à projet.

Si le coût d'un projet dépasse le montant plafond fixé, le service aura en charge de trouver la somme complémentaire. L'argent des dons libres sera débloqué lorsque la somme complémentaire sera trouvée.



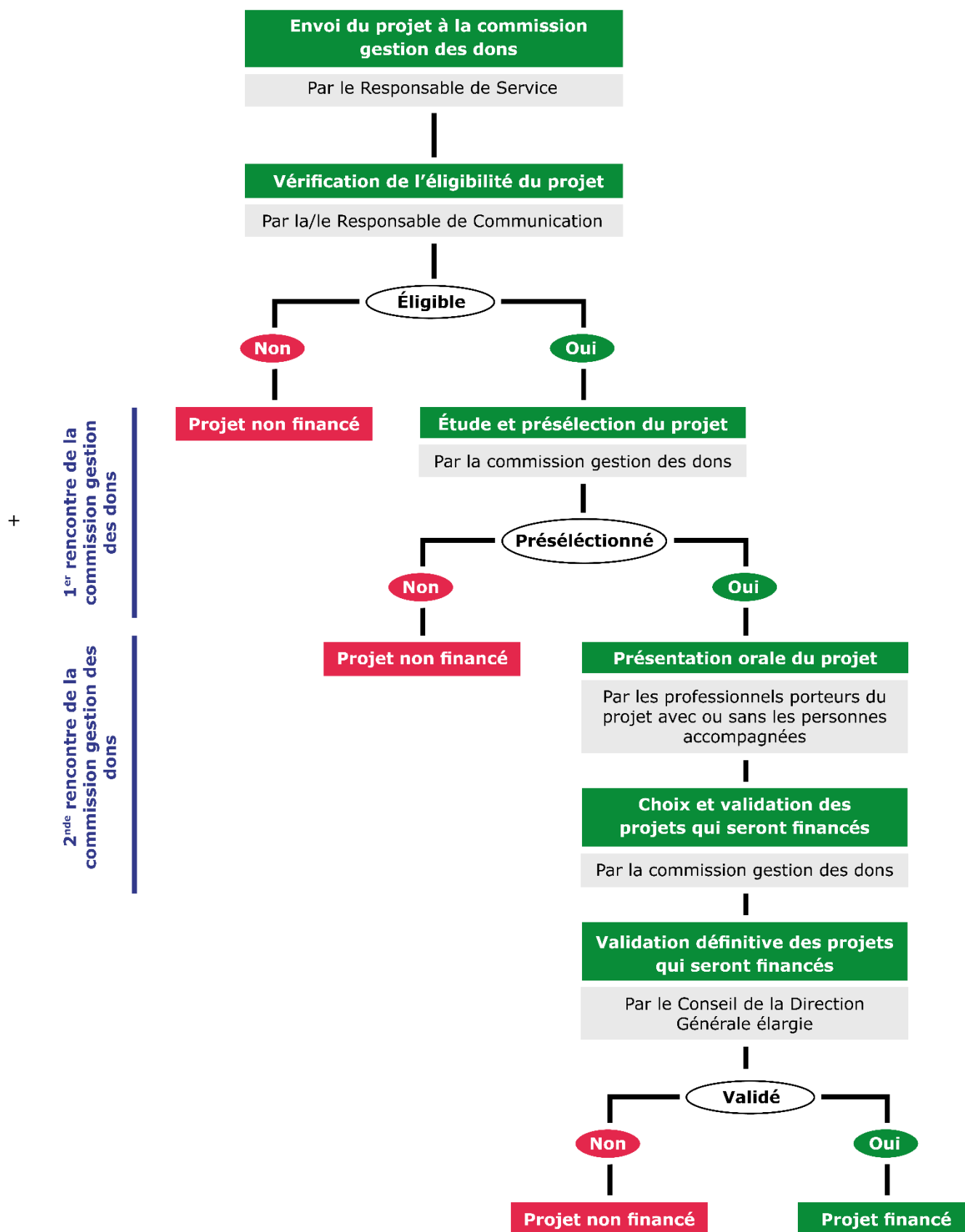
Les projets qui n'auront pas été financés totalement pourront être mis en ligne sur le site internet dans la rubrique don pour un appel complémentaire à la générosité publique.

## **I. Communication et suivi de la réalisation des projets financés**

Pour tous les projets financés :

- Un retour écrit selon la trame « suivi de la réalisation du projet » (cf. Annexe 4 : Suivi de la réalisation du projet) devra être transmis à la commission gestion des dons.
- Des actions de communication devront être menées en lien avec le service communication. Les porteurs de projet seront en charge de prendre contact avec le/la Responsable de communication.

## Annexe 1 : Processus de financement des projets par les dons libres



## Annexe 2 : Liste des services

Num-Champ	Lib-Champ	Num-Etab	Etablissement	Num-Serv	SERVICE	Num-site	Adr-Site	CP-Site	VILLE-Site
C00	SIEGE	C00-1	SIEGE	C00-1-1	SIEGE	11	9BIS AV JEAN JAURES	78000	VERSAILLES
C00	SIEGE	C00-2	DIRECTEUR DE CHAMP	C00-2-1	DIRECTEUR DE CHAMP	23	41-43 RUE DES CHANTIERS	78000	VERSAILLES
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-1	ITEP	C01-1-2	ITEP JEANNE CHEVILOTTE - INTERNAT	36	7 RUE DE POISSY	78130	LES MUREAUX
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-1	ITEP	C01-1-3	ITEP JEANNE CHEVILOTTE - UNITES ADO	37	9 PL DES PENITENTS	78250	MEULAN
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-1	ITEP	C01-1-4	ITEP JEANNE CHEVILOTTE - UNITES ENFANTS	35	4 RUE DE POISSY	78130	LES MUREAUX
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-2	CAP SANTE	C01-2-1	CAP SANTE	37	9 PL DES PENITENTS	78250	MEULAN
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-3	IME BELAIR	C01-3-1	IME DU BEL AIR	34	156 RUE DE VERSAILLES	78150	LE CHESNAY
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-4	SSESAD	C01-4-1	SSESAD ANTENNE VOISINS BX	31	130 AV KESSEL - ACTIPOLE BAT D	78960	VOISINS LE BX
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-4	SSESAD	C01-4-2	SSESAD ANTENNE HOUDAN	32	ZAC PREVOTE - 17 RTE DE BU	78500	HOUDAN
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-4	SSESAD	C01-4-3	SSESAD ANTENNE PERRY EN YVELINES	33	26-28 RUE DU CHEMIN VERT	78610	LE PERRY EN YVELINES
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-5	CMPP	C01-5-1	CMPP ANTENNE VOISINS BX	31	130 AV KESSEL - ACTIPOLE BAT D	78960	VOISINS LE BX
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-5	CMPP	C01-5-2	CMPP ANTENNE HOUDAN	32	ZAC PREVOTE - 17 RTE DE BU	78500	HOUDAN
C01	Champ SOIN & HANDICAP	C01-6	INFOS SOINS	C01-6-1	INFO-SOINS	23	41-43 RUE DES CHANTIERS	78000	VERSAILLES
C02	Champ CULTURE, INSERTION, REMOBILISATION	C02-1	INSERTION ET ACCUEIL DE JOUR	C02-1-1	CHAT SERVICE INSERTION	40	68 RTE D'ANDREY	78955	CARRIERES SOUS POISSY
C02	Champ CULTURE, INSERTION, REMOBILISATION	C02-1	INSERTION ET ACCUEIL DE JOUR	C02-1-2	PPI	44	12 RUE FELICIEN DAVID	78100	ST GERMAIN EN LAYE
C02	Champ CULTURE, INSERTION, REMOBILISATION	C02-1	INSERTION ET ACCUEIL DE JOUR	C02-1-3	SEPJ	26	22 RUE EIFFEL	78120	RAMBOUILLET
C02	Champ CULTURE, INSERTION, REMOBILISATION	C02-1	INSERTION ET ACCUEIL DE JOUR	C02-1-4	SERV. PEDA. DE BUC	42	1BIS RUE LOUIS MASSOTTE	78530	BUC
C02	Champ CULTURE, INSERTION, REMOBILISATION	C02-1	INSERTION ET ACCUEIL DE JOUR	C02-1-5	SERVICE INSERTION BELAIR	17	58 RUE DES ETATS UNIS	78000	VERSAILLES
C02	Champ CULTURE, INSERTION, REMOBILISATION	C02-2	ESAT	C02-2-1	ESAT EURDYCE	39	59 RUE CLAUDE CHAPPE	78370	PLAISIR
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-1	C.H.A.T ET MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE "LES CHATONS"	C03-1-1	CHAT	40	68 RTE D'ANDREY	78955	CARRIERES SOUS POISSY
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-1	C.H.A.T ET MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE "LES CHATONS"	C03-1-2	MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE "LES CHATONS"	40	68 RTE D'ANDREY	78955	CARRIERES SOUS POISSY
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-2	HOTEL SOCIAL DU PARC	C03-2-1	HS DU PARC - CHRS	46	154 RUE DU PARC	78955	CARRIERES SOUS POISSY
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-2	HOTEL SOCIAL DU PARC	C03-2-2	HS DU PARC - CHU	46	154 RUE DU PARC	78955	CARRIERES SOUS POISSY
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-3	HOTEL SOCIAL ST BENOIT LABRE	C03-3-1	HS ST BENOIT LABRE	41	138 RUE DE LA BRUYERE	78300	POISSY
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-4	MLJ JEUNES	C03-4-1	ML JEUNES	31	130 AV KESSEL - ACTIPOLE BAT D	78960	VOISINS LE BX
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-5	ACCUEILLIR	C03-5-1	ACCUEILLIR - ASSL	31	130 AV KESSEL - ACTIPOLE BAT D	78960	VOISINS LE BX
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-5	ACCUEILLIR	C03-5-2	ACCUEILLIR - CHU	31	130 AV KESSEL - ACTIPOLE BAT D	78960	VOISINS LE BX
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-5	ACCUEILLIR	C03-5-3	ACCUEILLIR - FVV	31	130 AV KESSEL - ACTIPOLE BAT D	78960	VOISINS LE BX
C03	Champ LUTTE CONTRE EXCLUSION	C03-5	ACCUEILLIR	C03-5-4	ACCUEILLIR - ALTHO	31	130 AV KESSEL - ACTIPOLE BAT D	78960	VOISINS LE BX
C04	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HEBERGEMENT	C04-1	EMERGENCE	C04-1-2	EMERGENCE - FOYER	47	44 RUE DES FONTAINES	78120	RAMBOUILLET
C04	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HEBERGEMENT	C04-1	EMERGENCE	C04-1-3	EMERGENCE - APPART / STUDIOS	48	14 RUE DE DOURDAN	78120	RAMBOUILLET
C04	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HEBERGEMENT	C04-2	LES MARRONNIERS	C04-2-1	LES MARRONNIERS + ECOLE	16	10BIS RUE JEAN MERMOZ	78000	VERSAILLES
C04	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HEBERGEMENT	C04-3	LA MAISON	C04-3-1	FOYER LA MAISON	42	1BIS RUE LOUIS MASSOTTE	78530	BUC
C04	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HEBERGEMENT	C04-3	LA MAISON	C04-3-2	SERVICE EXT. DU FOYER LA MAISON	23	41-43 RUE DES CHANTIERS	78000	VERSAILLES
C04	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HEBERGEMENT	C04-4	NOUVELLES CHARMILLES	C04-4-1	FOYER NVES CHARMILLES	44	12 RUE FELICIEN DAVID	78100	ST GERMAIN EN LAYE
C04	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HEBERGEMENT	C04-4	NOUVELLES CHARMILLES	C04-4-2	APPART LES NVES CHARMILLES	28	16BIS RUE LEO DELIBES	78500	SARTROUVILLE
C04	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HEBERGEMENT	C04-5	LATITUDES 78	C04-5-2	LATITUDES 78 - SERVICE EDUCATIF	15	5 RUE SAINTE HONORINE	78700	CONFLANS SAINTE HONORINE
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-1	AEMO	C05-1-2	AEMO - ANTENNE CARRIERES S/ POISSY	19	6 RTE D'ANDREY	78955	CARRIERES SOUS POISSY
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-1	AEMO	C05-1-3	AEMO - ANTENNE HOUILLES	43	77 RUE HOCHÉ	78800	HOUILLES
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-1	AEMO	C05-1-4	AEMO - ANTENNE LES MUREAUX	45	62 RUE DE LA HAYE	78130	LES MUREAUX
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-1	AEMO	C05-1-5	AEMO - ANTENNE MANTES	20	27 RUE D'ALSACE	78200	MANTES LA JOLIE
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-1	AEMO	C05-1-6	AEMO - ANTENNE RAMBOUILLET	18	35 RUE CHASLES	78120	RAMBOUILLET
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-1	AEMO	C05-1-7	AEMO - ANTENNE VERSAILLES	17	58 RUE DES ETATS UNIS	78000	VERSAILLES
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-2	AEMO RENFORCE	C05-2-1	SEP	29	16 IMP DE CRIMEE	78800	HOUILLES
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-2	AEMO RENFORCE	C05-2-2	SERVICE ACCOMPAGNEMENT	49	36 RUE DES ETATS GENERAUX	78000	VERSAILLES
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-3	SJIE	C05-3-1	SJIE ET SRP	23	41-43 RUE DES CHANTIERS	78000	VERSAILLES
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-4	ARPE	C05-4-1	ARPE	17	58 RUE DES ETATS UNIS	78000	VERSAILLES
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-5	SYRMA	C05-5-1	SYRMA - ANTENNE DES MUREAUX	50	204 AV PAUL RAOULT	78130	LES MUREAUX
C05	Champ ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN MILIEU FAMILIAL	C05-5	SYRMA	C05-5-2	SYRMA - ANTENNE MANTES LA JOLIE	25	30 RUE ST NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE
C06	Champ FORMATION & RECHERCHE	C06-1	BUC RESSOURCES	C06-1-1	BUC RESSOURCES	13	1BIS RUE LOUIS MASSOTTE	78530	BUC
C07	Champ TRANSVERSALITE, DIAGNOSTIC, COORDINATION	C07-1	EQUIPE MOBILE	C07-1-1	EQUIPE MOBILE	23	41-43 RUE DES CHANTIERS	78000	VERSAILLES
C07	Champ TRANSVERSALITE, DIAGNOSTIC, COORDINATION	C07-2	PLACEMENT FAMILIAL	C07-2-2	PF - ANTENNE VERSAILLES	17	58 RUE DES ETATS UNIS	78000	VERSAILLES
C07	Champ TRANSVERSALITE, DIAGNOSTIC, COORDINATION	C07-2	PLACEMENT FAMILIAL	C07-2-3	PF - ANTENNE MANTES LA JOLIE	24	24 RUE ALPHONSE DURAND	78200	MANTES LA JOLIE
C07	Champ TRANSVERSALITE, DIAGNOSTIC, COORDINATION	C07-3	FOYER ST NICOLAS	C07-3-1	FOYER ST NICOLAS	25	30 RUE ST NICOLAS	78200	MANTES LA JOLIE
C07	Champ TRANSVERSALITE, DIAGNOSTIC, COORDINATION	C07-4	RCT	C07-4-1	RESPONSABLE DE COOPERATION TERRITORIAL	23	41-43 RUE DES CHANTIERS	78000	VERSAILLES

## Annexe 3 : Fiche projet

**Titre du projet :**

.....

**Contact (établissement et personne référente) :**

.....  
.....

**Effectif et public bénéficiaire :**

.....  
.....  
.....

**Contexte (à quels besoins répond le projet ? comment a-t-il été identifié ? par qui a-t-il été identifié ?) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Description :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Particularité du projet, innovation, principaux arguments en faveur du projet :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....





**Moyens déployés pour mener à bien le projet (composition de l'équipe pédagogique, équipements mis à disposition, outils utilisés, ressources financières, etc.) *Faire un budget prévisionnel et joindre les devis***

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Ce projet a-t-il fait l'objet d'une demande de financement auprès des financeurs ou des partenaires ?**

- Oui**
- Non**

**Si oui, pourquoi ce projet n'a pas été financé ?**

.....

.....

.....

**Objectifs à atteindre :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Actions de communication prévues :**

.....

.....

.....

.....

.....





